

Lettre ouverte

aux Docteurs de la Loi Islamique

Les jeunes filles du Maroc moderne, tout en exprimant leur confiance dans votre haute compétence et leur respect pour les choses sacrées de l'islam, souhaiterait vous demander quelques éclaircissements sur des sujets qui les préoccupent. Elles espèrent que les réponses seront inspirées par l'islam dans toute sa vérité et sa pureté et non par des restrictions de rites ou les opinions des savants rétrogrades.

Bien sûr, l'islam est la religion de la vérité et non des traditions ataviques et illusoire. Il marche avec les temps et s'adapte aux nécessités de la civilisation moderne.

Il serait donc malhonnête de le confondre avec la stagnation et la stérilité qui ont marqué le monde musulman, pendant les derniers siècles, et dont les causes proviennent sûrement de la dissolution de la personnalité du musulman, de sa faiblesse devant les manœuvres et les complots des adversaires de l'islam.

Mais la responsabilité de faire connaître l'islam ne vous incombe-t-elle pas, docteurs de la loi, et n'est-ce pas à vous aussi de guider notre génération qui au milieu de ces courants contradictoires se trouve désorientée.

Il est heureux que notre peuple se caractérise par l'unité dans la religion : il se trouve que les sectes religieuses qui ont entravé l'évolution d'autres nations n'ont pas eut d'influence dans notre pays. Il est cependant de votre devoir de guider nos pays — franchement et sans aucune hypocrisie — car tel est le rôle des véritables docteurs de la loi.

Voici les questions que nous

nous permettons de vous poser :

1°) Pourquoi, en droit musulman le témoignage de la femme ne compte-t-il que pour moitié par rapport à celui de l'homme, et dans certains cas est-il nul et non avenue ?

2°) Pourquoi la femme musulmane n'a-t-elle pas occupé de charges ministérielles ou juridiques importantes à travers l'histoire, si ce n'est certaines responsabilités limitées et minimes qui ne furent peut-être même pas l'objet d'une législation ? Cela malgré l'existence à différentes époques de femmes très cultivées dans la littérature, la jurisprudence et les autres sciences. L'islam octroie-t-il ce droit aux hommes seuls, alors que les peuples de civilisation moderne ont donné à la femme l'exercice de grandes responsabilités ce qui a fait profiter grandement la civi-

lisation son action créatrice ?

3°) Pourquoi l'islam n'a-t-il pas autorisé la femme à assister aux manifestations religieuses au même titre que l'homme dont la présence est nécessaire et non celle de la femme ?

4°) Pourquoi le père, ou le tuteur a-t-il le droit absolu de marier sa fille ou sa pupille avec qui il veut sans la consulter ou tenir compte de son opinion, alors qu'il n'a point ce droit à l'égard de son fils. Pourquoi ce droit octroyé au père n'est-il pas octroyé à la mère ?

5°) Pourquoi lorsque la femme, devenue veuve ou divorcée et ayant le droit de se marier sans aucune autorisation préalable, doit-elle se faire représenter par un homme dans l'acte de mariage ?

6°) Pourquoi l'islam donne-t-il à l'homme seul le droit de répudier sa femme, et prive-t-il la femme de ce droit alors que le maintien de l'équilibre social exige que les droits de la femme et de l'homme soient égaux ? Constatons, que le droit qu'a l'homme seul de divorcer le pousse parfois à tyranniser la femme.

7°) Pourquoi insulte-t-on la dignité de la femme par le hadith : « Les femmes sont peu religieuses et peu intelligentes » Cette conception est-elle islamique ? Si c'est vrai, comment l'islam peut-il expliquer une telle position ?

8°) Pourquoi l'islam n'autorise-t-il pas la femme à voyager

seule, sans un contrôleur sûr. (C'est une accusation formelle à sa pureté. Cela ne peut que diminuer la confiance qu'elle peut avoir en elle-même), alors que l'homme peut aller seul n'importe où, et même dans des lieux douteux.

Pourquoi donc cette discrimination ?

Certains gouvernements à régime musulman ont même poussé la plaisanterie jusqu'à défendre aux femmes d'aller dans des missions culturelles à l'étranger.

Ces questions que nous posons aux docteurs de la loi islamique n'ont pas pour but une critique systématique de la législation musulmane mais plutôt le désir d'en comprendre mieux les fondements.

Nous restons étonnées et perplexes, nous femmes musulmanes, devant ces discriminations que nous venons de signaler.

La propagande malveillante des étrangers à l'égard de notre religion ne vient-elle pas de ce qu'ils pensent que la femme en droit musulman n'est qu'un instrument de jouissance ? Cela nous révolte.

Les penseurs musulmans, vont-ils mobiliser leur énergie, pour éclairer le monde sur la situation de la femme musulmane et chasser des esprits la propagande néfaste que certains ennemis de notre religion entretiennent ?

Nous ne demandons qu'à apprendre.

MARIA

REVUE DE LA PRESSE

LA POLITIQUE DE CHERTE EXIGE LA HAUSSE DES SALAIRES DES OUVRIERS,

ECRIT « AR RAI AL-AMM » (P.D.I.) :

« Avec l'abrogation de la convention anglo-marocaine conclue en 1856, le Maroc s'est libéré des entraves qui lui furent imposées par le chapitre 7 de la dite convention. Le Maroc a retrouvé ainsi sa liberté douanière. Il lui est devenu possible d'élever les redevances douanières sur les importations étrangères.

Les experts en finances au Maroc estiment que ce dernier obtiendra de cette mesure six milliards de francs qui viendront s'ajouter aux recettes de la Trésorerie marocaine.

Il va de soi que les charges de la Trésorerie en seront allégées. Mais d'où la Trésorerie obtiendra-t-elle en réalité ces sommes ?

L'augmentation des redevances douanières entraînera la hausse des tarifs des importations et partant, ce sera le consommateur marocain qui déboursera les six milliards que récupérera le Trésor...

Il convient de ne pas perdre de vue que le niveau de vie s'est élevé au Maroc de 3,277 sur l'an dernier. Tel a été le résultat de la hausse des tarifs du sucre et de l'essence, ceux de l'élévation de la taxe sur les transaction. Il se confirme que ce niveau bondira de nouveau à la suite de la révision des redevances qui seront imposées aux importations

qui comportent des denrées nécessaires et vitales...

« Il est logique aujourd'hui, les prix s'étant élevés, que la révision des salaires soit nécessaire et obligatoire.

« Nous avons toujours demandé à la classe ouvrière de consentir des sacrifices ; certains lui ont reproché la faiblesse de la production.

« Mais la classe ouvrière n'a épargné aucun effort pour offrir ces sacrifices dans leur plénitude : la production a augmenté d'une manière effective.

« C'est pourquoi, il est devenu du devoir du Gouvernement d'octroyer à cette dernière des salaires en proportion de ses besoins pour la mettre en mesure d'élever son pouvoir d'achat et de faire face aux charges de la vie sans aucun mécontentement ».

A UN CORRESPONDANT ANONYME QUI LUI DEMANDE : POUR QUI ECRIVEZ-VOUS ?

« AR RAI AL-AMM » (P.D.I.) REpond :

« ...Nous n'écrivons pas cher lecteur, pour les responsables dont nous n'attendons pas qu'ils gévient leur conduite personnelle. Nous écrivons en réalité pour le peuple et peu nous importe que les responsables accordent ou non de l'importance à ce que nous écrivons. Rassurez-

le peuple est vigilant et sa vigilance se développe de jour en jour.

« Notre confiance dans le peuple, l'éveil de celui-ci, sa bonne compréhension des affaires son notre unique arme dans le combat que nous menons, non pas en notre faveur, mais en faveur du peuple ; et ce, dans le but de garantir aux générations actuelles et futures, une vie meilleure.

« Quant aux sujets que nous traitons, ils ne sont que des sujets vitaux qui préoccupent actuellement la pensée de la Nation. Nous voulons, à travers ces sujets, garantir plus de sécurité, de justice, de liberté de presse pour un peuple entier. Nous désirons que tous les partisans de notre parti, les adversaires, les citoyens, les étrangers et tous ceux qui cohabitent sur notre territoire jouissent de cela.

« Nous voulons protéger le peuple de la tyrannie des administrateurs, de la concussion. Ce n'est pas par haine ou par irritation que nous faisons des reproches à un responsable. nous ne les faisons que si celui-ci renie le peuple, rejette les principes de ce peuple, dilapide les deniers ou vit dans l'opulence, alors que le peuple subit la famine et les privations...

« Le peuple est le seul qui souffre de cette situation critique et si les responsables n'ont pas pitié de sa pauvreté, serions-nous blâmables si nos conseils et nos orientations n'ont pas eu d'influence sur eux ?... »